

The background of the slide is a nighttime photograph of a city street. A large, illuminated steel truss bridge spans across the top of the frame. Below the bridge, a street is lit with warm yellow streetlights. A white police car with "POLICE" and "493" written on its side is parked on the right side of the road, with its red and blue emergency lights flashing. Traffic lights are visible, showing green lights. Trees and other street infrastructure are also visible in the scene.

Continuum de l'emploi de la force et utilisation des armes intermédiaires

Présentation à la Commission de Sécurité publique – mardi 10 avril 2018

- Contenu de la présentation
 - Présentation du Modèle national en emploi de la force (ÉNPQ)
 - Présentation des armes intermédiaires utilisées au SPVM



Présentation de
L'École nationale de police du Québec
(ÉNPQ)



Présentation des armes intermédiaires

utilisées par le SPVM

- Statistiques des interventions policières à Montréal en 2017

1 million et 1,5 million	Moyenne annuelle d'interventions policières directes avec les citoyens (appels 911 et interceptions de véhicules).
235 034	Rapports rédigés par policier
37 018	Arrestations par policier
1 652	Services d'ordre
319	Manifestations

- **L'aérosol capsique (MK-3)**

Utilisateurs :

Tous les patrouilleurs

Formation associée :

Formation aux aspirants policiers à l'ÉNPNQ
Mise à niveau et formation du SPVM en emploi de la force

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.
Un outil de défense et de maîtrise;
En 2017, 341 utilisations



- **Le bâton télescopique**

**Utilisateurs :**

Tous les patrouilleurs.

Formation associée :

Formation aux aspirants policiers à l'ÉNPNQ.
Mise à niveau et formation du SPVM en emploi de la force.

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.

Permet de créer une diversion, de parer des coups ou de s'en servir comme levier dans l'application des contrôles articulaires.

En 2017, 110 utilisations.

- **Le bâton 36 pouces**

**Utilisateurs :**

Tous les patrouilleurs PDQ.

Formation associée :

Formation aux aspirants policiers à l'ENPQ.

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.

Utilisé par le patrouilleur dans un contexte de maintien et rétablissement de l'ordre
En 2017, aucune utilisation

- **L'arme à impulsions électriques (AIÉ)**

Utilisateurs :

Policiers formés dans les unités suivantes :

Cour Municipale

Centres de détention

Unité métro

Postes de quartier (PDQ)

Groupes d'intervention (G.I.) et Groupe tactique d'intervention



1 AIÉ / PDQ sauf PDQ 20, 21, 22 et 38 où il y a 1 AIÉ par duo.

3 AIÉ/ Groupe d'intervention

Formation associée :

Formation de deux jours (ENPQ).

Requalification annuelle.

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.

Utilisation de l'A.I.E. en patrouille régulière et lors d'un périmètre d'endiguement.

Le policier utilise l'AIÉ pour maîtriser une personne, se protéger lui-même ou autrui

En 2017, 236 utilisations au total, soit : 208 démonstrations, 23 projections et 5 par contact.

- **Le PR-24**

**Utilisateurs :**

Policiers des groupes d'intervention.

Formation associée :

Formation de 1 journée ½
Requalification annuelle de ½ journée

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.
Utiliser en maintien et rétablissement de l'ordre.
En 2017, utilisé à 7 occasions

• Les irritants chimiques

Utilisateurs :

Groupes d'intervention et au GTI.

Formation associée :

Durée de deux jours.
Requalification annuelle.

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.

En contexte de maintien et rétablissement de l'ordre, ils sont utilisés sur des foules au comportement, actif, agressif et violent.

Le GTI les utilise dans un contexte d'intervention armées pour créer une incapacité au sujet et ainsi obtenir sa reddition.

En 2017, 6 utilisations en aérosol.



• L'Arme intermédiaire d'impact à projectile (AIP)

Utilisateurs:

Le G.T.I. depuis 1986 (ARWEN)
Les groupes d'intervention depuis 2003 (40mm)
Depuis décembre 2016, PDQ 7-21-31-48. (40mm)



Formation associée :

Formation de deux jours (ENPQ) / requalification annuelle.

Contexte d'utilisation :

L'article 25 (1) du Code criminel.
Le policier utilisateur peut utiliser l'AIP pour se protéger lui-même ou autrui

Maintien rétablissement de l'ordre (MRO) :

Utilisé sur un individu unique - en 2017, 3 utilisations

Patrouille/événement impromptu

Situation d'urgence / contrôle et/ou maintien à distance un individu - 9 utilisations en 2017

Interventions armées (G.I. et G.T.I.) :

Prises d'otages, personnes barricadées, en crise et/ou suicidaire – 5 utilisations en 2017

- **L'Arme intermédiaire d'impact à projectile (AIP)**





Merci.